



MARSEILLE

— www.marseille.fr —

DIRECTION GENERALE ADJOINTE  
EDUCATION, ENFANCE  
ET SOCIAL

DIRECTION DE L'EDUCATION  
ET DE LA JEUNESSE

Le Directeur

Marseille, le 11 mai 2020

20102/20/05/00367



SITE HÔTE

**NOTE A L'ATTENTION DE**

**Mesdames et Messieurs  
les Responsables de Restaurant**

**S/C de  
Mesdames les chefs des services territoriaux  
A – B – C – D**

**Mesdames et Messieurs les chefs de service**

N/REF : 20102/07/05/DEJ72  
DEJ/LXG/CM

**OBJET : PROCEDURE COVID-19**

Dès la connaissance d'un cas COVID-19 avéré au sein d'une école, qu'il s'agisse d'un enfant, d'un personnel municipal, d'un enseignant ou d'un animateur, il conviendra de fermer l'école concernée.

La DGARH doit être informée immédiatement afin que l'ensemble des agents municipaux travaillant sur le site fassent l'objet d'un dépistage à l'IHU de l'hôpital de la Timone.

Parallèlement, dans le cadre de l'opération COMETE, il sera fait appel au Bataillon des Marins Pompiers de Marseille (BMPM) afin que des tests de recherche de COVID-19 soient effectués dans l'établissement scolaire.

Si le résultat s'avère positif, l'école restera fermée et le BMPM procédera à une désinfection des locaux. En cas de résultat négatif, le personnel municipal effectuera un bionettoyage des locaux et des surfaces.

**Laurent-Xavier GRIMA**

Copie pour information à :  
Mme Annick DEVAUX DGAEES - Madame Laurence DESCHAMPS DGAEES DRP  
M. Max CAVA SPCT  
Mmes S. DUBREUIL - C. MARCHETTI – S. PCHENITCHNY  
M. Pierre OLIVIER (BMPM)